

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit plusieurs dispositions pour adapter les réponses de santé aux spécificités et aux besoins locaux, pour améliorer la répartition territoriale de l'offre de soins et médico-sociale et lutter contre les inégalités de santé. Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne a défini, après concertation, les territoires de santé pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours. L'ARS a souhaité disposer de l'appui méthodologique de l'Insee dans le cadre de la construction de ces zonages de référence. Cette étude menée en partenariat vient alimenter l'analyse démographique et sociale des territoires en apportant des informations nécessaires à l'élaboration et au suivi de la politique de santé menée en Auvergne.

Les quinze bassins de santé intermédiaires nouvellement définis présentent des différences, aussi bien dans leur composante géographique, démographique que socio-économique. Bien desservie par les infrastructures de communication et de transport, la population résidant à proximité des grandes villes bénéficie de conditions d'accès aux équipements et services les plus favorables. En dehors du bassin de santé clermontois, les bassins d'Yssingeaux, Riom et Issoire captent l'essentiel de la croissance démographique régionale. Depuis le début des années 2000, leur attractivité auprès des familles leur confère le plus fort dynamisme. Avec une population vieillissante et des contraintes liées à leur relief, les bassins de santé plus ruraux (Mauriac, Ambert et le Mont-Dore) accusent en revanche des pertes de population. Les personnes âgées, plus nombreuses, sont fragilisées à la fois par l'isolement et la précarité financière. Le vieillissement et la pauvreté n'épargnent pas pour autant les territoires plus urbains : Vichy et Montluçon en sont l'exemple. Ces deux bassins, avec celui de Thiers, connaissent un chômage plus élevé qu'ailleurs et présentent ainsi des signes de fragilité socio-économique.

► Anna MESPOULHÈS, Vincent VALLÈS, Insee

### Les bassins de Clermont-Ferrand, Riom et Yssingeaux sous forte influence urbaine

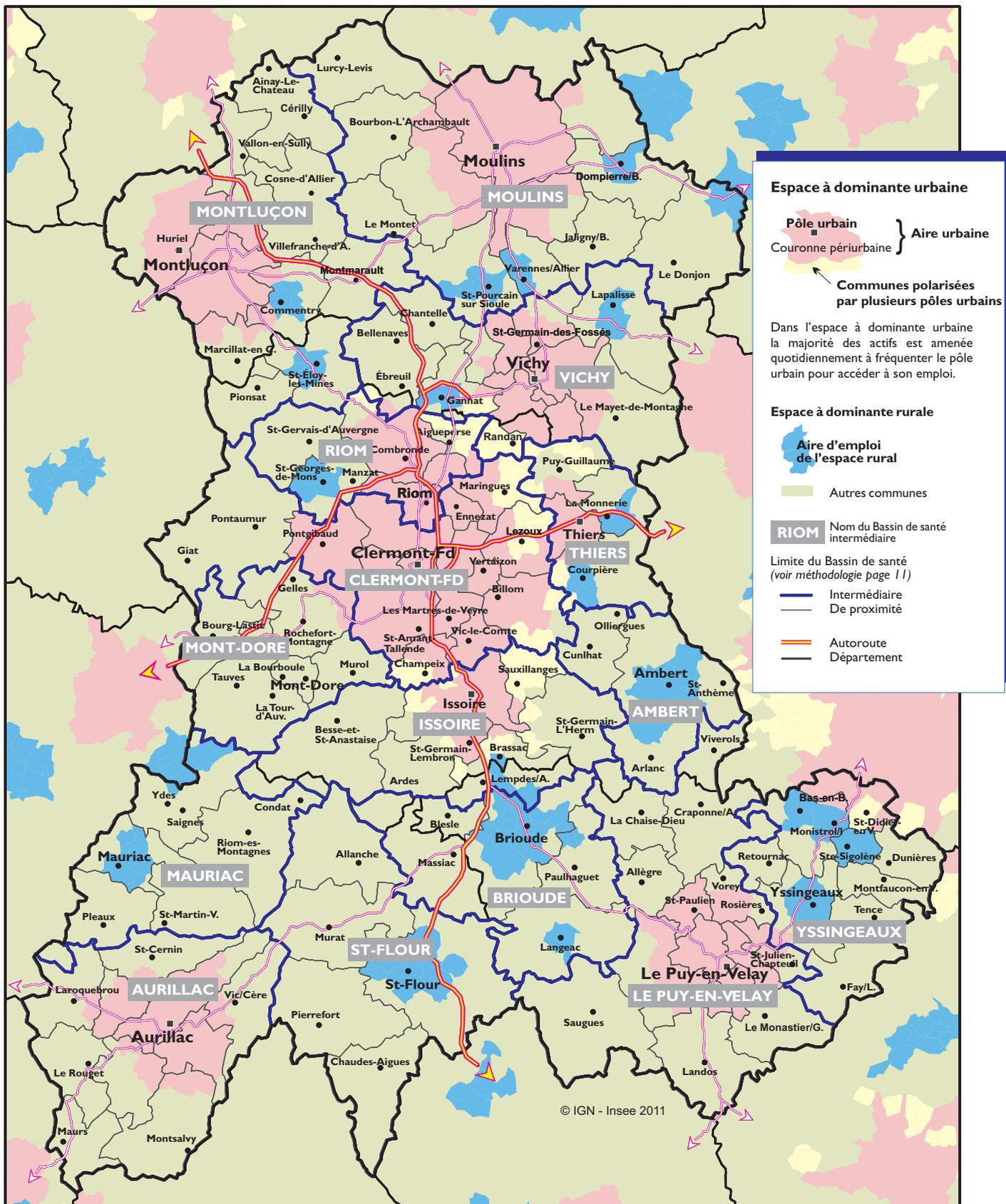
Parmi les quinze bassins de santé intermédiaires auvergnats (voir méthodologie page 11), trois se situent sous influence urbaine. Clermont-Ferrand forme au centre de la région le bassin de santé intermédiaire le plus densément peuplé (184 habitants au km<sup>2</sup>), avec 150 communes et 404 200 habitants. La part de la population vivant dans l'espace à dominante urbaine avoisine ainsi 98 % dans le bassin de santé intermédiaire clermontois, dont seule l'extrémité ouest (bassin de santé de proximité de Giat-Pontaumur) n'est pas comprise dans l'aire urbaine clermontoise. Juste au nord, le bassin de santé intermédiaire de Riom s'inscrit au cœur de l'axe de densification de la capitale régionale. À l'est de la Haute-Loire, l'extension de la périphérie stéphanoise remodèle le profil sociodémographique du bassin de santé intermédiaire d'Yssingeaux qui se développe autour de fonctions résiden-

tielles. Ces trois territoires se singularisent par le fait qu'une part importante de leur population est amenée à fréquenter quotidiennement un pôle urbain dans le cadre des déplacements domicile-travail. ►

### Sept bassins associent dynamique urbaine et espace rural

En relais de l'agglomération clermontoise, sept pôles complètent l'armature urbaine régionale : Vichy, Montluçon, Moulins, le Puy-en-Velay, Thiers, Issoire et Aurillac. Chacun d'eux constitue le cœur d'un bassin de santé intermédiaire de type « mixte » s'étendant à la fois sur une partie urbaine et sur une partie rurale. La présence de pôles urbains où se concentrent les équipements de la gamme supérieure et des infrastructures de transport permet aux populations de ces sept territoires de bénéficier d'une accessibilité aux services comparable à la moyenne auvergnate. ►

Structuration territoriale des nouveaux bassins de santé



Source : Insee, Recensement 1999

## Accessibilité de la population dans les bassins de santé intermédiaires

Bassins de santé intermédiaires	Temps d'accès au pôle du bassin de santé intermédiaire (en minute)	Temps d'accès aux équipements, commerces et services (en minute)		Part de la population vivant dans l'espace à dominante urbaine	Altitude moyenne de résidence de la population (en mètre)
		Ensemble	Gamme supérieure*		
Ambert	12	13	22	0 %	631
Aurillac	17	11	18	69 %	613
Brioude	15	11	17	0 %	561
Clermont-Ferrand	20	6	10	98 %	427
Issoire	17	10	16	61 %	510
Le Puy-en-Velay	19	9	15	67 %	771
Mauriac	24	16	28	0 %	688
Mont-Dore	18	17	30	8 %	870
Montluçon	17	8	13	63 %	312
Moulins	21	10	17	50 %	257
Riom	15	8	15	78 %	447
Saint-Flour	20	15	24	0 %	913
Thiers	20	11	20	50 %	444
Vichy	16	8	13	70 %	339
Yssingeaux	21	10	18	25 %	759
<b>Auvergne</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>65 %</b>	<b>488</b>
Allier	17	8	14	63 %	294
Cantal	19	13	21	38 %	696
Haute-Loire	19	9	16	40 %	721
Puy-de-Dôme	19	8	13	82 %	463

\* La gamme supérieure regroupe une quinzaine d'équipements de type urbain (service d'urgence, maternités, centres de santé, pôle emploi, location d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, magasin de produits surgelés, poissonnerie, parfumerie, lycées généraux, technologiques et professionnels, cinéma).

Sources : Insee, Recensements de la population et BPE 2008 ; Inra, UMR1041 CESAER-Distancier Odomatrix

## Des inégalités d'accès limitées par la présence de pôles ruraux

Dans l'espace à dominante rurale, hors de toute influence urbaine, de petites agglomérations jouent elles aussi un rôle structurant dans le maillage économique du territoire : Ambert, Brioude, Mauriac et Saint-Flour et dans une moindre mesure, le Mont-Dore. Ces cinq pôles ruraux permettent de limiter les inégalités territoriales d'accès aux services, commerces et équipements de la gamme supérieure.

Cependant la configuration géographique rendant malaisées les liaisons routières dans les massifs montagneux, les temps de trajet nécessaires pour accéder aux différents commerces et services restent supérieurs à la moyenne régionale.

Ainsi, mis à part le territoire de Brioude, la population des quatre autres bassins réside à plus de 20 minutes des équipe-

ments et services de la gamme supérieure<sup>(1)</sup>, contre 15 minutes en Auvergne. Cette accessibilité moyenne cache des disparités territoriales encore plus grandes. Plus l'altitude augmente, plus l'accessibilité diminue. Ainsi dans toutes les zones où l'altitude moyenne avoisine ou dépasse 700 m, les temps de trajet pour bénéficier des différents équipements s'allongent. Dans les massifs du Sancy, de l'Artense et des monts du Cantal, les habitants de certains bassins de santé de proximité mettent en moyenne plus de 35 minutes pour accéder aux commerces et services de la gamme supérieure, soit deux fois plus de temps que les autres habitants de l'espace rural auvergnat. ▶

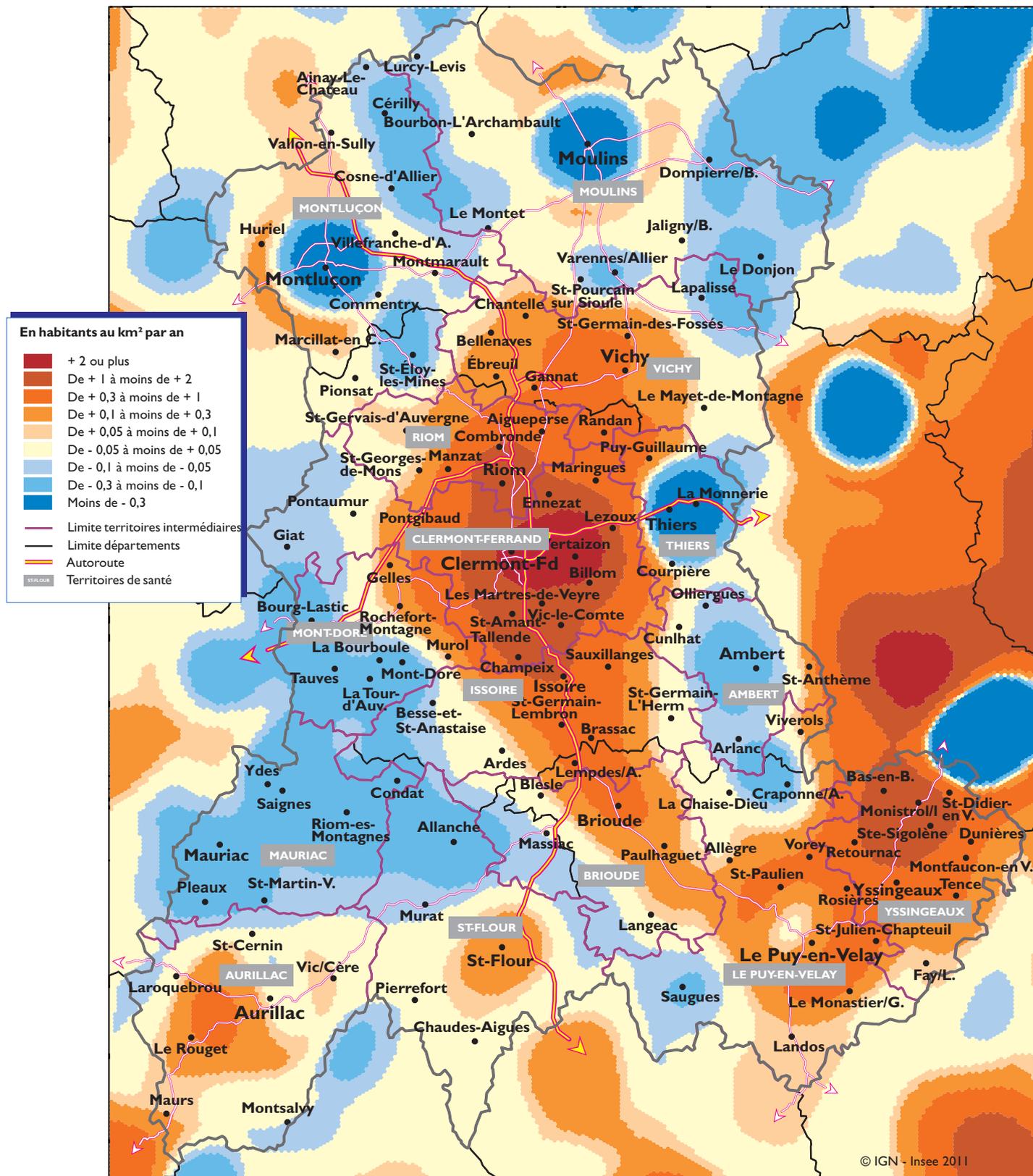
<sup>(1)</sup> Urgences, maternités, centres de santé, pôle Emploi, location d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, parfumerie, lycées généraux, technologiques et professionnels, cinéma...

## La périurbanisation, moteur principal de croissance démographique

En Auvergne, depuis la fin des années 1990, la croissance démographique se concentre dans les communes situées à moins de 35 kilomètres d'un pôle urbain. Elle est soutenue par un excédent migratoire en nette progression lié au développement de la périurbanisation. Un large couloir de densification urbaine reliant Brioude en Haute-Loire à l'aire urbaine vichyssoise dans l'Allier s'est ainsi développé au centre de l'Auvergne. Il en est de même dans le nord-est de la Haute-Loire qui bénéficie de sa proximité avec l'agglomération stéphanoise.

Fortement lié à la pression de l'étalement urbain et au vieillissement de la population, le dynamisme démographique des quinze bassins de santé intermédiaires est inégal.

►► Variation de densité de population 1999-2007



Source : Insee, Recensements de la population

De 1999 à 2007, huit d'entre eux enregistrent une hausse de population. Dans quatre bassins, concernés par le phénomène d'urbanisation, la croissance de population est sensible. Celle-ci est particulièrement marquée dans le bassin de santé intermédiaire d'Yssingeaux (+1,4 % par an en moyenne) ; elle est aussi dynamique dans les bassins de Clermont-Ferrand, Riom et Issoire (+ 0,6 %). Sur la période, les densités des bassins yssingelais et clermontois ont progressé respectivement de 6,4 et 8,5 habitants au km<sup>2</sup> contre seulement 1,2 en moyenne en Auvergne.

Quatre autres bassins de santé intermédiaires (Vichy, Le Puy-en-Velay, Brioude et Aurillac) regagnent des habitants entre 1999 et 2007 mais à un rythme plus modéré.

Ne bénéficiant pas du desserrement de grandes agglomérations voisines, sept

autres bassins sont dans une situation démographique plus difficile. Presque tous ont bénéficié d'un regain attractif, mais celui-ci ne suffit cependant pas à compenser l'important déficit naturel causé par le vieillissement de leur population.

La baisse de leur population même si elle est ralentie reste présente notamment dans les bassins les plus ruraux : - 0,1% annuellement dans le bassin de Montluçon, - 0,2% dans ceux de Saint-Flour et Moulins, - 0,3 % dans ceux de Mont-Dore, Thiers et Ambert, - 0,7 % dans celui de Mauriac. ▶

### Clermont-Ferrand, Riom et Yssingeaux concentrent la population la plus jeune

Le vieillissement de la population demeure une caractéristique majeure de la démographie auvergnate. En 2007, un

Auvergnat sur deux a plus de 43 ans, ce qui fait de l'Auvergne la troisième région française la plus âgée derrière la Corse et le Limousin (en France métropolitaine, la moitié de la population a plus de 39 ans). Cette position tient à la fois à une sous-représentation des jeunes générations et à une nette surreprésentation des seniors. En 2007, 21,9% des Auvergnats ont moins de 20 ans contre 24,7 % des Français, tandis que 10,7 % ont 75 ans ou plus, contre 8,5 % en France métropolitaine.

Le vieillissement de la population affecte différemment les bassins de santé intermédiaires auvergnats mais il apparaît toujours plus prononcé qu'à l'échelle nationale, sauf dans celui de Clermont-Ferrand.

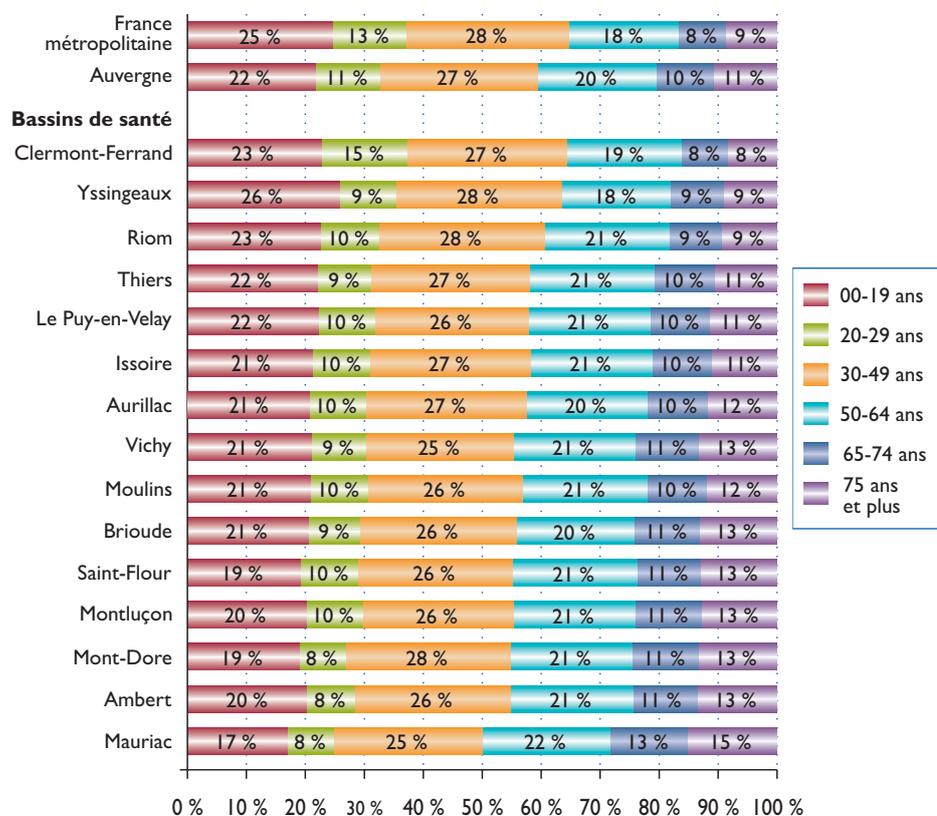
Dans le bassin de santé intermédiaire clermontois, très attractif auprès des jeunes (près de 34 000 étudiants), la moitié de la population a moins de 39 ans.

## Bassins de santé intermédiaires : données démographiques

Bassins de santé intermédiaires	Population 2007	Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2007			Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus en 2007
		Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	
Ambert	23 664	- 0,3 %	- 0,5 %	+ 0,2 %	3 169
Aurillac	82 923	+ 0,1 %	- 0,1 %	+ 0,2 %	9 631
Brioude	34 813	+ 0,2 %	- 0,3 %	+ 0,5 %	4 502
Clermont-Ferrand	404 173	+ 0,6 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	33 009
Issoire	61 064	+ 0,6 %	- 0,2 %	+ 0,8 %	6 656
Le Puy-en-Velay	100 710	+ 0,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	11 454
Mauriac	29 001	- 0,7 %	- 0,7 %	0,0 %	4 376
Mont-Dore	20 380	- 0,3 %	- 0,6 %	+ 0,3 %	2 696
Montluçon	125 026	- 0,1 %	- 0,4 %	+ 0,3 %	15 906
Moulins	114 891	- 0,2 %	- 0,2 %	+ 0,0 %	13 552
Riom	64 396	+ 0,6 %	0,0 %	+ 0,6 %	6 010
Saint-Flour	32 649	- 0,2 %	- 0,4 %	+ 0,2 %	4 208
Thiers	42 093	- 0,3 %	- 0,1 %	- 0,2 %	4 420
Vichy	121 386	+ 0,2 %	- 0,4 %	+ 0,6 %	15 902
Yssingeaux	82 078	+ 1,4 %	+ 0,3 %	+ 1,1 %	7 341
<b>Auvergne</b>	<b>1 339 247</b>	<b>+ 0,3 %</b>	<b>- 0,1 %</b>	<b>+ 0,4 %</b>	<b>142 832</b>
Allier	343 114	- 0,1 %	- 0,3 %	+ 0,2 %	42 966
Cantal	149 057	- 0,1 %	- 0,3 %	+ 0,2 %	18 944
Haute-Loire	220 437	+ 0,7 %	0,0 %	+ 0,7 %	23 325
Puy-de-Dôme	626 639	+ 0,5 %	+ 0,1 %	+ 0,4 %	57 598

Source : Insee, Recensements de la population

## ► Répartition de la population par tranche d'âge



Source : Insee, Recensement de la population 2007

Le poids des seniors y est aussi le moins important d'Auvergne : près de 8 % de la population a 75 ans ou plus.

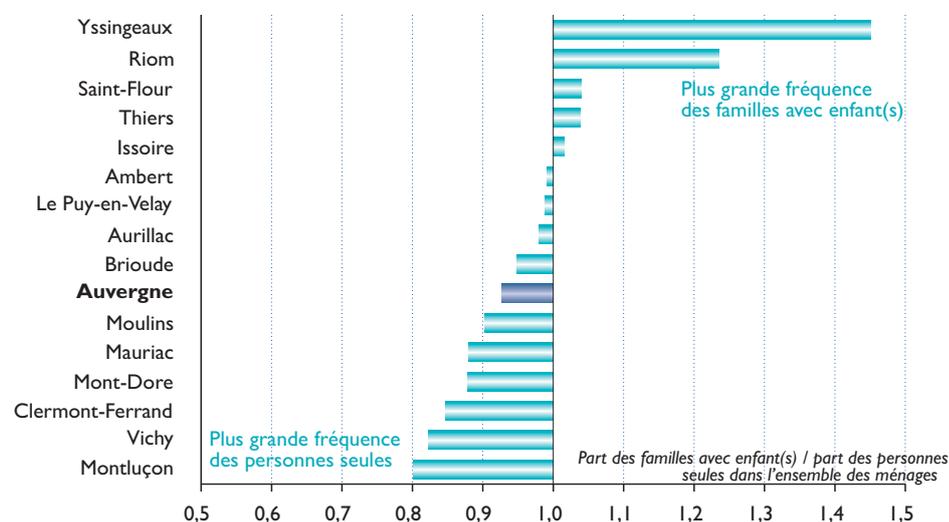
Deux autres bassins de santé intermédiaires ont également une population plus jeune que la moyenne régionale : Yssingaux et Riom. C'est dans ces deux territoires que la part des enfants est la plus importante en raison de l'arrivée de familles, mais aussi, en Haute-Loire, d'une fécondité élevée. Ainsi dans l'Yssingelais, 20,2 % de la population a moins de 15 ans, contre 15,8 % en moyenne dans les autres bassins de santé intermédiaires.

### Vichy, Montluçon et les bassins ruraux très marqués par le vieillissement

Dans les douze autres bassins de santé intermédiaires, le vieillissement est plus prononcé. Par rapport à la structure d'âge auvergnate, les jeunes sont moins présents et/ou la population âgée plus représentée, notamment en milieu rural (Mauriac, Le Mont-Dore, Ambert, Brioude et Saint-Flour).

Dans le bassin de santé intermédiaire mauriacois, l'âge médian (49 ans) dépasse ainsi de 10 ans celui de la population française. Dans le département de l'Allier, les zones urbaines sont elles

## ► Bassins de santé intermédiaires et structure des ménages



Source : Insee, Recensement de la population 2007

aussi impactées par le vieillissement. Vichy se classe parmi les dix pôles urbains de France métropolitaine (parmi plus de 350) où la part des personnes âgées de 75 ans ou plus est la plus élevée, devant Montluçon (55<sup>e</sup>) et Moulins (63<sup>e</sup>). Dans les bassins de santé intermédiaires de Montluçon et Vichy, 23,9 % de la population a plus de 65 ans, soit respectivement 3,6 et 7,2 points de plus que les moyennes régionale et nationale.

### Le périurbain, espace des familles

Les Auvergnats sont de plus en plus nombreux à vivre seuls, ou bien en couple mais sans enfant du fait de l'allongement de la durée de vie, du départ des jeunes du domicile parental pour des raisons d'études ou encore des nouvelles formes d'organisation familiale. Cette tendance se retrouve dans tous les types d'espace, urbains ou ruraux. Les ménages auvergnats sont ainsi les plus petits de France derrière ceux du Limousin : ils se composent en moyenne de 2,2 personnes en 2007.

Dans une région fortement marquée par le vieillissement de la population, les personnes âgées vivant seules dans leur logement sont surreprésentées dans les ménages. Les personnes seules de plus de 65 ans représentent, en Auvergne, 14,5 % des ménages (ce qui constitue l'une des plus fortes proportions des régions françaises) contre 12,4 % au niveau national.

Elles sont encore plus nombreuses en milieu rural, Mauriac (18,4 %), Brioude (17,4 %), Le Mont-Dore (17,2 %) et Ambert (16,8 %) notamment ainsi que dans les bassins de santé intermédiaires de Vichy (17,5 %) et Montluçon (17,1 %). L'agglomération clermontoise exerce une forte attractivité sur les jeunes étudiants ou actifs de toute la région. Dans le bassin de santé intermédiaire de Clermont-Ferrand les jeunes de moins de 25 ans occupant seuls un logement représentent 7,1 % des ménages contre 1,5 % en moyenne dans les autres bassins.

À l'opposé, du fait de l'étalement urbain clermontois ou stéphanois, on observe une plus grande concentration de couples avec enfants dans les espaces périurbains riomois et yssingelais, dont le dynamisme démographique est désormais établi.

Les familles monoparentales, quant à elles, privilégient les pôles urbains qui concentrent l'essentiel du parc locatif ; Riom (8,2 % des ménages), Vichy (7,8 %) et Thiers (7,8 %) comptent ainsi davantage de parents isolés que les autres bassins de santé intermédiaires (7,2 % en moyenne). ▶

### Une précarité plus prégnante dans les bassins de Montluçon, Vichy et Thiers

Trois des quinze bassins de santé intermédiaires auvergnats se détachent par leur fragilité socio-économique : ceux de Montluçon, Vichy et Thiers. Dans ces trois territoires, près de 20 % de la population vit avec un bas revenu soit 4 points de plus que la moyenne régionale. Les situations de pauvreté y sont plus fréquentes, notamment pour les actifs qui souffrent d'un marché du travail dégradé. Les bassins de Montluçon, Vichy et Thiers enregistrent en effet les taux de chômage les plus élevés de la région ainsi que de réelles difficultés de retour à l'emploi. Dans celui de Thiers, 11,1 % de la population âgée de 20 à 59 ans déclare être au chômage (contre 7,8 % en Auvergne) et plus de la moitié des chômeurs le sont depuis plus d'un an (contre 43 % en Auvergne). Dans cette terre de tradition industrielle, marquée par une forte présence ouvrière, la population cumule faibles niveaux de revenus et de qualification. Les deux zones bourbonnaises se ca-

ractérisent par des inégalités de revenus et par une proportion importante des pensions et retraites dans les revenus déclarés. La plus forte dépendance vis-à-vis de l'aide sociale témoigne aussi des situations de grande précarité financière. Pour 49 % des allocataires CAF résidant dans le bassin de santé intermédiaire de Vichy, les prestations sociales représentent plus des trois quarts du revenu. Dans le bassin de Montluçon cette part atteint 46 %. Dans les autres bassins auvergnats, excepté celui de Moulins (46 %) cette part est inférieure à 44 % (42 % en moyenne).

Deux autres bassins de santé intermédiaires, Brioude et Ambert, présentent aussi, dans une moindre mesure, des signes de fragilité. Leurs habitants disposent de ressources modestes, caractéristiques d'une économie rurale : faiblesse des retraites du monde agricole, salaires plus bas et accès au travail plus difficile source de sous-emploi (temps partiel notamment). ▶

### Yssingaux, Riom, Aurillac et Clermont-Ferrand dans une position plus favorable

À l'opposé de ce premier groupe, Yssingaux, Riom, Aurillac et Clermont-Ferrand sont les bassins de santé intermédiaires les plus épargnés sur le plan de la précarité. Celle-ci touche bien sûr certaines franges de la population mais globalement, les indicateurs sociaux sont favorablement orientés. C'est en effet dans ces quatre territoires que la population déclare les revenus les plus élevés de la région, Clermont-Ferrand en tête. En 2008, la moitié de la population de cette zone vit dans un ménage qui déclare plus de 19 030 € par an et par unité de consommation, contre 17 090 € en Auvergne. La présence de foyers très aisés, souvent composés de cadres et professions intellectuelles supérieures, en périphérie ouest et sud de la métropole régionale tire vers le haut la moyenne des revenus. Cette apparente aisance financière masque cependant de réelles inégalités. Quelques quartiers situés au nord et au centre de l'agglomération clermontoise sont le siège d'une pauvreté urbaine intense et concentrée. À la frontière de la Creuse, les habitants du secteur de Giat-Pontaumur disposent également de ressources modestes. Les territoires yss-

ingelais et riomois, abritant une population périurbaine souvent composée de familles avec enfant(s), paraissent plus homogènes sur le plan des revenus. Les résidents de ces bassins bénéficient de conditions d'habitation et sociales meilleures. Le chômage est moins fréquent, tout comme dans la zone aurillacoise. ▶

### Une situation socio-économique moins tranchée dans six bassins de santé

L'état des lieux de la précarité abordée sous différents aspects (revenus, aide sociale, monde du travail...) place les six autres territoires dans une position intermédiaire. Trois d'entre eux, Mauriac, Saint-Flour et Le Mont Dore, sont encore très marqués par l'activité agricole. L'industrie est peu présente et les jeunes tendent à partir pour trouver un emploi : le chômage reste donc moins répandu qu'en moyenne régionale. La part des personnes âgées et des retraités de l'agriculture, disposant de faibles retraites est prédominante. Compte tenu des faibles ressources de la population, près de 60 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés. Dans les massifs du Sancy et du Cantal, les personnes isolées et âgées sont donc particulièrement touchées par la précarité financière. Dans les territoires de Moulins, Issoire et le Puy-en-Velay, une part importante de la population vit dans l'espace urbain (50 %, 61 % et 66 % respectivement) et si les niveaux de revenus sont globalement plus élevés, les situations de précarité s'étendent à d'autres catégories de population. À Moulins la précarité est surtout d'ordre financier, en moyenne les bas revenus y sont inférieurs de 5 % à la moyenne auvergnate. La part des allocataires dont les prestations représentent plus de 75 % du revenu (46 %) est la plus importante après celle de Vichy et Montluçon. À Issoire, les familles monoparentales sont relativement plus nombreuses parmi les allocataires à bas revenus. Le chômage demeure assez important, tout comme la part des emplois salariés hors CDI (18,3 % contre 15,4 % en Auvergne). De son côté le bassin du Puy-en-Velay se distingue par la part auvergnate la plus importante des salariés à temps partiel, 24,5 % contre 19,6 % en moyenne. ▶

## Du diagnostic socio-économique aux enjeux médico-sociaux

À partir des données socio-économiques analysées dans cette étude, différents éléments de diagnostic propres à chacun des 15 bassins de santé intermédiaires peuvent être mis en évidence.

### Éléments de diagnostic

	Bassins de santé intermédiaires	Déprise démographique	Vieillesse de la population prononcée	Précarité financière	Inégalités sociales	Précarité des actifs	Attractivité auprès des familles
Degré d'urbanisation	Ambert						
	Brioude						
	Mauriac						
	Saint-Flour						
	Mont-Dore						
	Yssingaux						
	Moulins						
	Thiers						
	Issoire						
	Montluçon						
	Le-Puy-en-Velay						
	Aurillac						
	Vichy						
	Riom						
	Clermont-Ferrand						

Ces éléments de diagnostic soulèvent plusieurs enjeux tant en termes d'inégalités territoriales, de besoins de santé que de répartition de l'offre, dont les plus marquants sont :

- l'intégration des marges isolées pour garantir un équilibre in-fraterritorial ;
- le développement des modes d'hébergement collectifs adaptés pour les personnes âgées ;
- l'accompagnement du maintien à domicile et la lutte contre l'isolement des personnes âgées ;
- la pérennisation de l'offre de soins de premier recours ;
- l'anticipation du départ en retraite des médecins généralistes et de leur renouvellement ;
- l'accessibilité aux spécialités médicales ;
- la réduction de la surmortalité.

## L'élaboration du projet régional de santé

À l'issue de la phase de diagnostic portant sur les besoins prioritaires des Auvergnats, un projet régional de santé sera arrêté fin 2011 par le Directeur Général de l'ARS, après consultation des partenaires et acteurs de santé fin 2011.

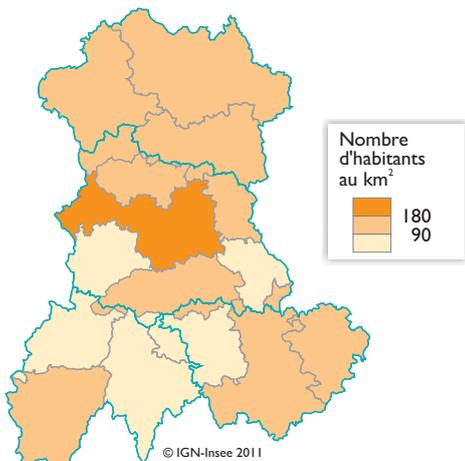
Le projet régional de santé est construit en trois ensembles qui s'articulent entre eux :

- un plan stratégique régional comporte les priorités et les objectifs de santé pour la région. Ces priorités de santé et ce cadre d'organisation de l'offre en santé présentés au sein de cinq axes et de 17 objectifs généraux seront déclinés de façon opérationnelle par chacun des schémas suivants ;
- trois schémas régionaux pour la prévention, l'offre de soins ambulatoire et hospitalière et l'offre médico-sociale sont destinés à l'organisation de l'offre sur le territoire ;
- sept programmes déclinent les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont quatre sont prévus par la loi. Trois programmes sont d'initiative régionale. La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé, signés prioritairement avec des collectivités territoriales.

➤ Pour en savoir plus sur le projet régional de santé :

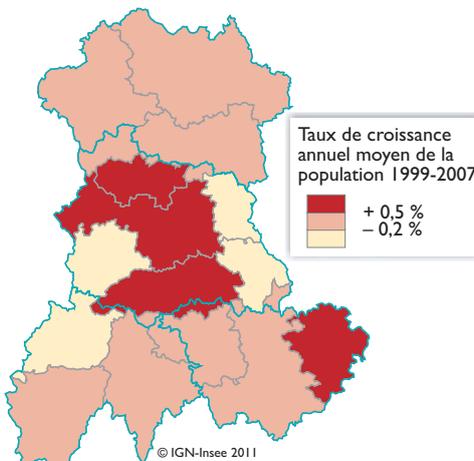
- [www.ars.auvergne.santé.fr](http://www.ars.auvergne.santé.fr) - Rubrique : Votre ARS - Stratégie régionale de santé

» Densité de population en 2007



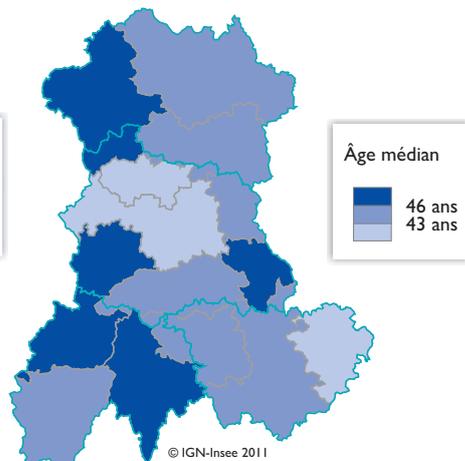
Source : Insee, Recensement de la population 2007

» Dynamisme démographique 1999-2007



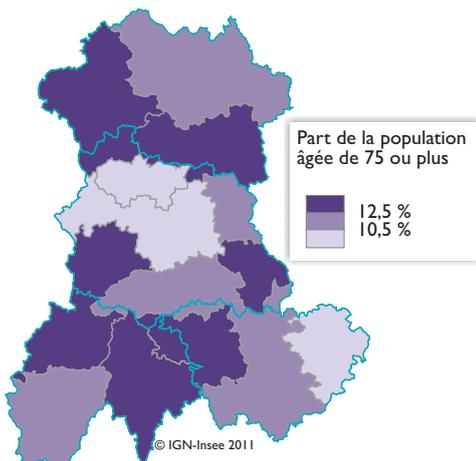
Source : Insee, Recensement de la population 2007

» Âge médian de la population en 2007



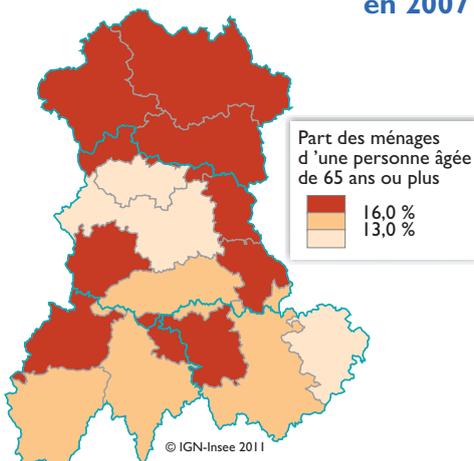
Source : Insee, Recensement de la population 2007

» Part de la population de 75 ou plus en 2007



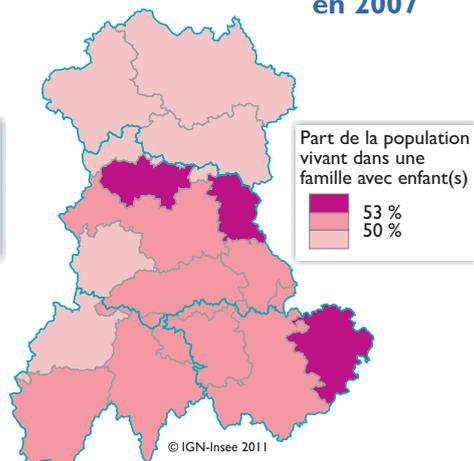
Source : Insee, Recensement de la population 2007

» Part des ménages composés d'une personne âgée seule en 2007



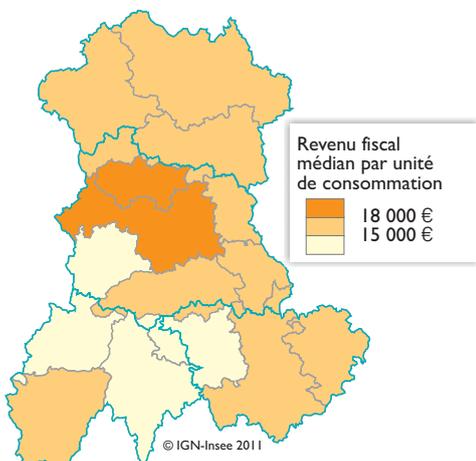
Source : Insee, Recensement de la population 2007

» Part de la population vivant dans une famille avec enfant(s) en 2007



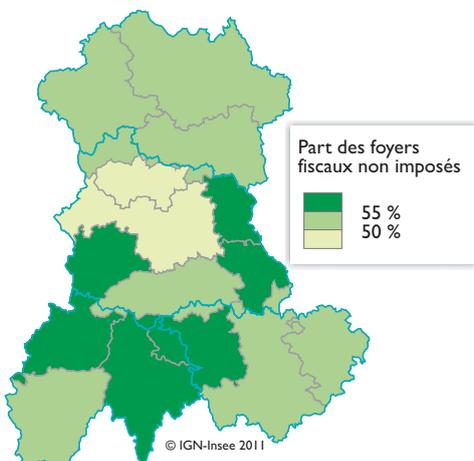
Source : Insee, Recensement de la population 2007

» Revenu fiscal annuel médian en 2008



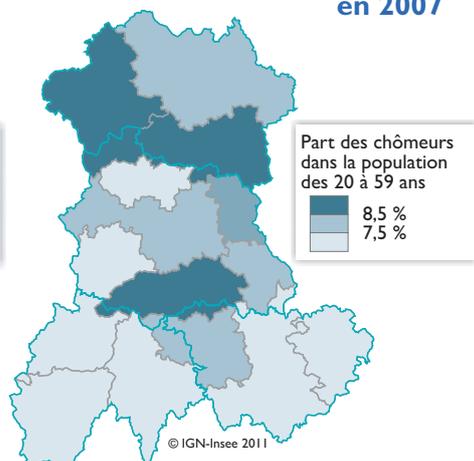
Source : Insee ; DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2008

» Part des foyers fiscaux non imposés en 2007



Source : Insee ; DGFiP, Impôts sur le revenu des personnes physiques 2007

» Part des chômeurs dans la population des 20 à 59 ans en 2007



Source : Insee, Recensement de la population 2007

— Département — Bassin de santé intermédiaire

## Auvergne : les tendances démographiques récentes

**Début 2009, l'Auvergne compte 1 343 000 habitants. Sa population progresse de 0,3 % par an en moyenne depuis 1999 sous l'effet d'une attractivité retrouvée. Malgré le retour à la croissance démographique, l'Auvergne se singularise toujours par le vieillissement de sa population et sa faible fécondité.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la population auvergnate atteint 1 343 000 personnes selon les estimations de population. Depuis dix ans, l'Auvergne a gagné 34 600 habitants malgré la persistance d'un déficit naturel. Du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 1<sup>er</sup> janvier 2009 on a comptabilisé 6 400 décès de plus que de naissances. L'Auvergne et le Limousin sont les deux seules régions françaises dont la croissance démographique repose uniquement sur un excédent migratoire. Après deux décennies de migrations déficitaires, l'Auvergne est redevenue attractive mais sa croissance démographique apparaît faible comparée aux autres régions françaises. De 1999 à 2009, l'Auvergne affiche un taux de croissance annuel moyen de sa population (+ 0,3 %) inférieur de moitié au taux national (+ 0,7 %). Sur cette période elle se positionne au 17<sup>e</sup> rang des 22 régions métropolitaines en matière de dynamisme démographique. La densité de l'Auvergne, 51,7 habitants au km<sup>2</sup> en 2009, a progressé de 1,4 habitant au km<sup>2</sup> depuis 1999 alors que la densité métropolitaine (114,8 habitants au km<sup>2</sup> en 2009) a crû de 7,1 habitants au km<sup>2</sup>.

### La durée de vie s'allonge

L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter. En Auvergne, elle passe à 77 ans pour les hommes en 2008 (soit un gain de 2 ans et 10 mois par rapport à 1999) et à 84 ans et 1 mois pour les femmes (+ 1 an et 10 mois). Lorsqu'il a atteint 60 ans un Auvergnat peut espérer vivre 21 ans et 6 mois, soit en moyenne 6 mois de moins qu'un senior habitant une autre région. Si c'est une Auvergnate son espérance de vie à 60 ans, plus longue de cinq ans, est en revanche similaire à la moyenne française.

### Une fécondité en retrait

Depuis 1999, la fécondité auvergnate se redresse conformément à la tendance nationale. Toutefois en Auvergne, le nombre moyen d'enfant par femme (1,81 en 2008) reste sensiblement inférieur à celui de la métropole (2,00). Avec l'Alsace, l'Aquitaine, le Limousin et la Corse, l'Auvergne fait partie des cinq régions françaises les moins fécondes. Quel que soit leur âge, les Auvergnates ont tendance à avoir moins d'enfants que les habitantes des autres régions. L'âge moyen à la maternité devient de plus en plus tardif. Comme au niveau national, les Auvergnates ont accouché à un peu moins de 30 ans en moyenne (29 ans et 10 mois) en 2007.

### Haute-Loire et Puy-de-Dôme en avant

Selon les départements, les situations sont contrastées. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 221 834 personnes habitent en Haute-Loire. Sur la période 1999-2008, le rythme de croissance annuel de sa population (+ 0,7 %), équivalent du niveau national, est le plus élevé d'Auvergne. Ce département se distingue aussi par une forte fécondité (2,06 enfants par femme) qui tend à ralentir le vieillissement de sa population. Avec un taux de croissance annuel moyen de 0,4 %, la population puydômoise progresse moins vite. Fort de ces 628 485 habitants le Puy-de-Dôme est le département auvergnat le plus jeune mais aussi le moins fécond (1,75 enfant par femme). En 2008, il concentre 47 % de la population auvergnate contre 46 %

en 1999. Les départements de l'Allier et du Cantal bénéficient d'une nette progression de leur attractivité. Cependant, cela ne suffit pas à compenser le déficit naturel et le fort vieillissement de leur population. Avec une population respectivement de 342 807 et 148 737 habitants en 2008, ils figurent parmi les neuf départements métropolitains dont la population est en baisse.

### Vers trois décennies de croissance si l'attractivité se maintient

La décennie 2000 a marqué le retour à la croissance de la population auvergnate. Selon les projections de population réalisées fin 2010 ce dynamisme démographique uniquement porté par le solde migratoire excédentaire devrait se maintenir au cours des trois décennies suivantes. À l'horizon 2040, selon le scénario central qui reconduit les tendances démographiques observées sur la période 2000-2008, l'Auvergne comptabiliserait 1 447 600 habitants soit 8 % de plus qu'en 2007. Cette croissance serait inférieure de moitié à celle projetée au niveau national (+ 15 %). Mais avec un rythme de progression désormais proche de celui d'une dizaine de régions françaises dont l'Île-de-France, l'Alsace ou la Franche-Comté, l'Auvergne ne ferait plus partie des régions à faible croissance. À condition que l'attractivité récente se maintienne, la croissance auvergnate ne serait pas remise en cause. À l'horizon 2040 et selon les scénarios retenus (fécondité haute ou basse, espérance de vie haute ou basse) l'évolution moyenne de la population auvergnate s'établirait entre + 2 % et + 15 %. L'Auvergne compterait alors entre 1 361 500 et 1 537 500 habitants, offrant donc des perspectives entre stabilité et croissance démographique. Fortement corrélé à leur attractivité propre et au vieillissement de leur population, le dynamisme démographique serait inégal selon les départements. La hausse projetée profiterait à la Haute-Loire et au Puy-de-Dôme. Selon le scénario central, la population de la Haute-Loire atteindrait 259 500 habitants en 2040, soit un gain de plus de 17 % par rapport à 2007. Avec 703 200 habitants en 2040, la croissance de la population du Puy-de-Dôme serait plus faible : 75 100 habitants de plus qu'en 2007 (+ 12 %). Le dynamisme démographique du Cantal et de l'Allier est plus fragile. Le renouveau attractif constaté ces dernières années serait tout juste suffisant pour contrecarrer le fort déficit naturel. De 2007 à 2040, leur population serait proche de l'équilibre, - 2 % pour l'Allier et -1 % pour le Cantal.

En Auvergne, comme au niveau national, le dynamisme démographique s'accompagnerait d'un vieillissement significatif de la population. La région est déjà l'une des plus âgées de France, et elle devrait le rester. En 2040 selon le scénario central, la moyenne d'âge auvergnate (46,3 ans) dépasserait encore de trois ans l'âge moyen national. En 2040, 1 68 000 seniors âgés de 80 ans ou plus résideraient dans notre région. Ils seraient alors deux fois plus nombreux qu'en 2007 (+ 103 %). Cette hausse serait inférieure à la moyenne nationale (+ 129 %). Elle varierait de + 78 % et + 92 % dans l'Allier et le Cantal à + 119 % dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

## Élaboration des nouveaux territoires de santé en Auvergne : quelques éléments de méthode

Pour structurer l'offre de santé dans sa globalité, - offre de prévention et de premier recours, prise en charge médico-sociale, offre de soins et offre hospitalière - l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne a défini quatre niveaux de territoires de santé par un arrêté en date du 22 Octobre 2010, après un avis favorable de la Conférence régionale de Santé et de l'Autonomie. Quatre spécificités de la région ont guidé la démarche de définition de ce zonage territorial : le vieillissement de la population, la faible densité auvergnate, la composante fortement rurale et l'éloignement excessif des équipements collectifs pour une partie de la population.

Sur cette base et conformément aux innovations apportées à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), le zonage territorial retenu s'appuie sur des critères objectifs de recours et d'accessibilité aux services de santé. Il organise les réponses en quatre niveaux, chacun répondant à un objectif qui a été précisé au cours des consultations des partenaires :

### ➤ Cent vingt-trois bassins de santé de proximité

Ces territoires constituent le premier niveau dédié à l'observation, en particulier de l'offre de premier recours pour prévoir et susciter les installations et/ou les modes d'organisation des réponses de proximité, dont le pivot naturel est le médecin généraliste.

Les bassins de santé de proximité sont ceux des « pratiques spatiales de la vie quotidienne ». Leur construction est faite autour de la notion de pôle de santé de base (communes comptant a minima un médecin généraliste, un infirmier, un masseur-kinésithérapeute, un chirurgien-dentiste, une pharmacie) et de la notion de bassins de patientèle (zones d'attractivité déterminées à partir des déplacements constatés des patients vers leurs médecins généralistes).

Chaque bassin de proximité est un regroupement de bassins de patientèle, effectué en privilégiant la meilleure accessibilité géographique et en retenant, sauf exception, un seuil de population minimale de 2 500 habitants.

### ➤ Quinze bassins de santé intermédiaires

Leur finalité est d'assurer la coordination des offres de prévention, médico-sociale, ambulatoire et hospitalière. Ils doivent permettre prioritairement la coordination de la prise en charge de la personne âgée, dans le cadre d'un parcours de soins entre l'ambulatoire, le sanitaire et le médico-social.

Leur construction s'est fondée dans un premier temps sur un regroupement de bassins de santé de proximité autour des établissements hospitaliers offrant a minima un accueil des urgences et une prise en charge en médecine polyvalente (soit 13 établissements) et en prenant en compte leur attractivité.

Dans un second temps les bassins de santé de proximité les plus éloignés des pôles hospitaliers ont été identifiés, en considérant que le temps maximum tolérable est compris entre 30 et 45 minutes. Deux bassins supplémentaires ont été créés autour des établissements hospitaliers d'Yssingeaux et du Mont-Dore pour améliorer les temps d'accès des territoires.

### ➤ Quatre territoires de concertation

Le territoire départemental, lieu d'implantation des conférences de territoires, a été retenu de façon à mettre en cohérence les programmes territoriaux.

Chaque bassin de proximité est un regroupement de bassins de patientèle, effectué en privilégiant la meilleure accessibilité géographique et en retenant, sauf exception, un seuil de population minimale de 2 500 habitants.

### ➤ Les bassins de santé intermédiaires



ARS Auvergne / Mission stratégie régionale de santé

### ➤ Un territoire de définition des orientations stratégiques, de détermination des politiques, d'animation et de coordination de ces dernières

Le territoire régional est celui de lieu d'animation, de la planification, de la stratégie.

## ► Définitions :

- Les analyses qui figurent dans cette étude s'appuient sur le zonage en aires urbaines et espaces ruraux (ZAUER), défini sur la base du recensement de 1999, et qui divise le territoire en deux grands ensembles :
  - **l'espace à dominante urbaine**, composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées) ;
  - **l'espace à dominante rurale**, qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.
- **Un pôle urbain** est une unité urbaine (ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants) offrant au moins 5 000 emplois.
- **Le périurbain** est composé des communes sous influence urbaine du fait des déplacements domicile-travail : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées.
- **Une aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- De manière générale, **un ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- **Une famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :
  - soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
  - soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.  
Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.
- **Le seuil de bas revenus** repose sur une définition statistique qui a été revue en 2006 pour se rapprocher des standards européens. Il a été fixé à 60 % du revenu médian (source enquête revenus fiscaux). Il correspond à 871 € par mois et par unité de consommation en 2007.
- **Le revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI).

## ► Pour en savoir plus :

- « Nouvelles projections démographiques auvergnates : vers trois décennies de croissance », Insee Auvergne la Lettre n° 67, décembre 2010 sur le site [www.insee.fr/auvergne](http://www.insee.fr/auvergne)
- « Portraits de santé : L'état des territoires d'Auvergne » sur le site de l'Agence régionale de la santé d'Auvergne : [www.ars.auvergne.santé.fr](http://www.ars.auvergne.santé.fr)
- Le site de l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne : [www.ors-auvergne.org](http://www.ors-auvergne.org)